



# LE BILAN DE MEDICATION

Cette formation associe apports cognitifs et analyse de pratiques professionnelles lors de la formation présentielle, à partir d'audits de cas cliniques concrets.

## PREREQUIS : Etre un professionnel de santé

Pharmaciens hospitaliers, pharmaciens titulaires d'officine, pharmaciens adjoints d'officine : validant DPC.

Autres professionnels de santé : préparateurs officinaux, médecins traitants : non validant DPC

## LES OBJECTIFS

### ✓ BILAN DE MEDICATION

#### Objectifs généraux

Maîtriser le concept et la conduite du bilan partagé de médication (BPM), la réglementation en rapport, les critères d'inclusion des patients et la méthodologie propre à chacune des étapes.

#### Objectifs spécifiques

- Recruter des patients et acquérir leur adhésion au dispositif (objectifs, bénéfices attendus, liens avec le(s) médecin(s))
- Recueillir les informations du patient : situation personnelle ; antécédents médicaux, comorbidités et traitements médicamenteux
- Réaliser l'analyse pharmaceutique des traitements du patient (contextualisation avec le cas de sujets âgés hospitalisés ou se présentant à l'officine et exposés à des risques iatrogènes) pour adapter au mieux la thérapeutique au patient
- Transmettre des propositions d'optimisation thérapeutique identifiées au cours du BPM au médecin traitant pour concertation et coordination des soins.

#### A l'issue de la formation, le professionnel doit être en capacité de

- Réaliser en pharmacie de ville ou dans un établissement hospitalier des bilans partagés de médication pour des patients dont les critères cliniques et thérapeutiques justifient la mise en œuvre du BPM.

### ✓ LES ENTRETIENS PATIENTS AU COURS DU BILAN DE MEDICATION

#### Objectifs généraux

- Acquérir les connaissances nécessaires à l'initiation des entretiens patients au cours du bilan de médication, en ville et dans les Etablissements de santé.
- Savoir mettre en œuvre des techniques de posture et de communication dans le cadre de la réalisation d'un BPM.

#### Objectifs spécifiques

- Maîtriser les objectifs des 3 entretiens-patients qui structurent le BPM (recueil, conseils, suivi) pour une mise en œuvre du BPM en ville et dans les établissements de santé
- Savoir mettre en œuvre des techniques de posture et de communication avec les patients dans le cadre de la réalisation du BPM.

#### A l'issue de la formation, le professionnel doit être en capacité de

Connaître les objectifs et les modalités pratiques de l'entretien thérapeutique du patient dans le cadre des BPM.



#### Lieu de formation :

Centre Bois-Gibert  
18 rue de Bois-Gibert  
37510 Ballan-Miré

#### Formation en présentielle :

1 journée (7 heures)



#### Prochaines sessions

- **Mardi 20 février 2024**
- **Mardi 4 juin 2024**
- **Mardi 1er octobre 2024**
- **Mercredi 04 Décembre 2024**



#### Tarif :

260 € net par personne



#### Renseignements & Inscriptions :

Mme Paimparé : 02.47.48.74.92  
formations.bg.cvl@vyv3.fr



#### Public concerné :

- Pharmaciens hospitaliers
  - Pharmaciens titulaires d'officine
  - Pharmaciens adjoints d'officine
- Hors DPC :
- Médecins traitants
  - Préparateurs en pharmacie



Observatoire des  
Médicaments  
Dispositifs médicaux  
Innovations Thérapeutiques



Organisme enregistré par l'Agence nationale du DPC  
Reconnu sous l'offre du DPC sur [www.odpc.fr](http://www.odpc.fr)

Organisme de formation  
N° 24370076637

Action DPC  
48242325004



# LE BILAN DE MEDICATION

## CONTENU ET DÉROULEMENT DE LA FORMATION

### ✓ Description des différentes étapes :

*Programme en présentiel : durée : 1 journée (7h)*

#### Le bilan de médication

- Focus sur l'analyse pharmaceutique des données patient du Bilan Partagé de Médication
- Mises en situation orientées sur le risque iatrogène

#### Les entretiens patients dans le cadre du BPM

- Enjeux des entretiens thérapeutiques
- Méthode pour la conduite des entretiens avec les patients lors du BPM
- Mises en situation : posture et intégration du profil du patient
- Retours d'expérience d'entretiens thérapeutiques : autres profils patients pouvant en bénéficier



## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

**Moyens techniques :** cours dans la salle de formation dédiée - multi média.

### ✓ Encadrement :

**Hugues DU PORTAL**

Coordonnateur de l'OMéDIT Centre Val de Loire

### ✓ Intervenants :

**Daniel ANTIER**

Docteur en pharmacie Professeur des Universités - Praticien hospitalier au CHRU de Tours - Pôle Santé Publique & Produits de Santé

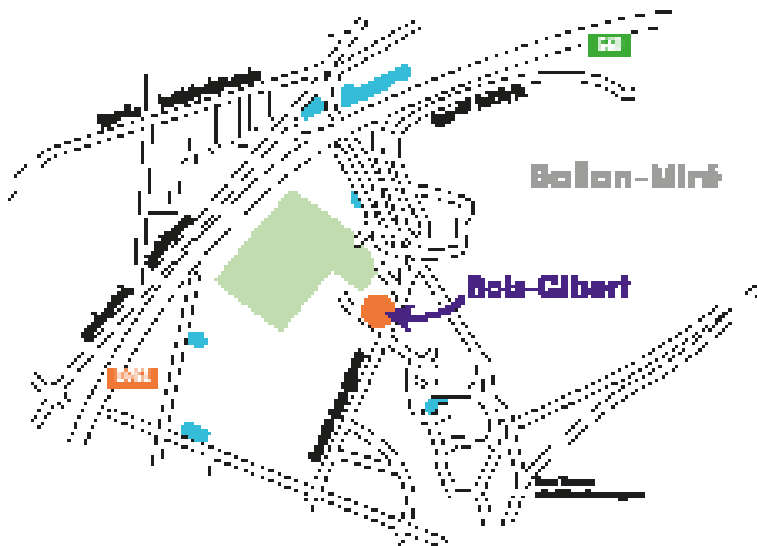
**Laura FOUCAULT FRUCHARD**

Pharmacien Praticien - Hospitalier et Maître de conférences universitaire

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

- ✓ **Grille d'auto-évaluation** pour constater l'évolution des acquis en début et à la fin de la formation  
Audit post formation

- ✓ **Traçabilité du suivi de la formation**
  - feuille d'émargement
  - questionnaire de satisfaction
  - audit à froid
  - attestation de présence



### Par la rocade de Tours

- prendre la direction Chinon A85
- puis la sortie 10 - Ballan Miré
- au rond point, tourner à la 1ère à droite, passer au dessus du pont
- au rond-point, tourner à la 2ème à droite - suivre l'indication Bois-Gibert



### Par le train

- Arrivée Gare de Tours ou Saint-Pierre-des-Corps, puis prendre un taxi jusqu'à Bois-Gibert : 18 rue de Bois-Gibert - 37510 Ballan-Miré

# CONDITIONS GÉNÉRALES DES PRESTATIONS DE FORMATION



## INSCRIPTIONS

L'inscription peut être effectuée :

- par courriel : [formations.bg.cvl@vyv3.fr](mailto:formations.bg.cvl@vyv3.fr)
- par courrier postal :
- Centre Bois-Gibert - Madame PAIMPARE - 18 rue de Bois-Gibert - 37510 Ballan-Miré

A réception de l'inscription, un « accusé de réception » est envoyé par courriel à l'Etablissement.

**Un mois avant le démarrage de la formation, l'Etablissement du stagiaire reçoit :**

- un programme de la formation ainsi qu'une convention, dont un exemplaire est à nous retourner dûment signé. Il doit être accompagné du règlement, par chèque libellé à l'ordre du CRCV Bois-Gibert ou par virement.
- une enveloppe à remettre au stagiaire, contenant la convocation, le programme de la formation ainsi que les informations utiles pour nous rejoindre (plan d'accès, liste des hôtels).

## ACCESSIBILITÉ POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nous mettons tout en œuvre pour permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder à nos formations.

Si votre situation nécessite une adaptation particulière pour suivre la formation, **contactez notre référent handicap : Laëtitia PAIMPARE**

[formations.bg.cvl@vyv3.fr](mailto:formations.bg.cvl@vyv3.fr) ou 02.47.48.74.92

## RESPONSABILITÉ

La formation alterne entre des temps de formation théorique et des temps de formation pratique.

## TARIF DES FORMATIONS

Le prix est indiqué en net et par personne. Il comprend l'intervention du formateur, les documents pédagogiques, les frais administratifs, les locaux ainsi que les frais de restauration.

## LITIGE

Toute inscription vaut acceptation sans réserve des conditions générales détaillées ci-dessus.

## ANNULATION OU REPORT DU FAIT DU CENTRE DE FORMATION

Le Centre de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter un stage de formation lorsque les conditions de réalisation du stage ne sont pas réunies.

L'annulation ou le report est signifié au Responsable formation de l'Etablissement, au plus tard une semaine avant le début du stage, par téléphone et confirmé par courriel.

Aucune indemnité n'est due au stagiaire du fait de l'annulation ou du report du stage.

## ANNULATION DU FAIT DU STAGIAIRE

Toute annulation d'une Prestation de formation peut être faite par le Client sans frais, si cette annulation parvient au Prestataire par écrit, au moins 15 jours ouvrés avant le démarrage des Prestations de formation.

Sauf cas de force majeure, pour toute annulation faite par le Client moins de 15 jours ouvrés avant le démarrage des Prestations de formation, le Prestataire facturera 50 % du prix correspondant à la Prestation de formation.

En cas d'annulation faite par le Client moins de 48 heures avant le démarrage des Prestations de formation, en cas d'absence non prévue au jour de démarrage de la session de formation ou en cas d'abandon en cours de session de formation, le Prestataire facturera 100 % du prix correspondant à la Prestation de formation.

